



Fiche d'information

Date :

21 mars 2025

Coûts des personnes décédées sur leur dernière année de vie

Résumé

Les données individuelles anonymisées collectées par l'Office fédéral de la santé publique peuvent être utilisées pour estimer les coûts des personnes décédées au cours de leur dernière année de vie. Pour l'année 2023, les coûts bruts à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) sont estimés à 39 691,40 CHF.

Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, Section Gestion des données et statistique, kuv-dms@bag.admin.ch, www.ofsp.admin.ch
Cette publication est également disponible en allemand.

1. Introduction

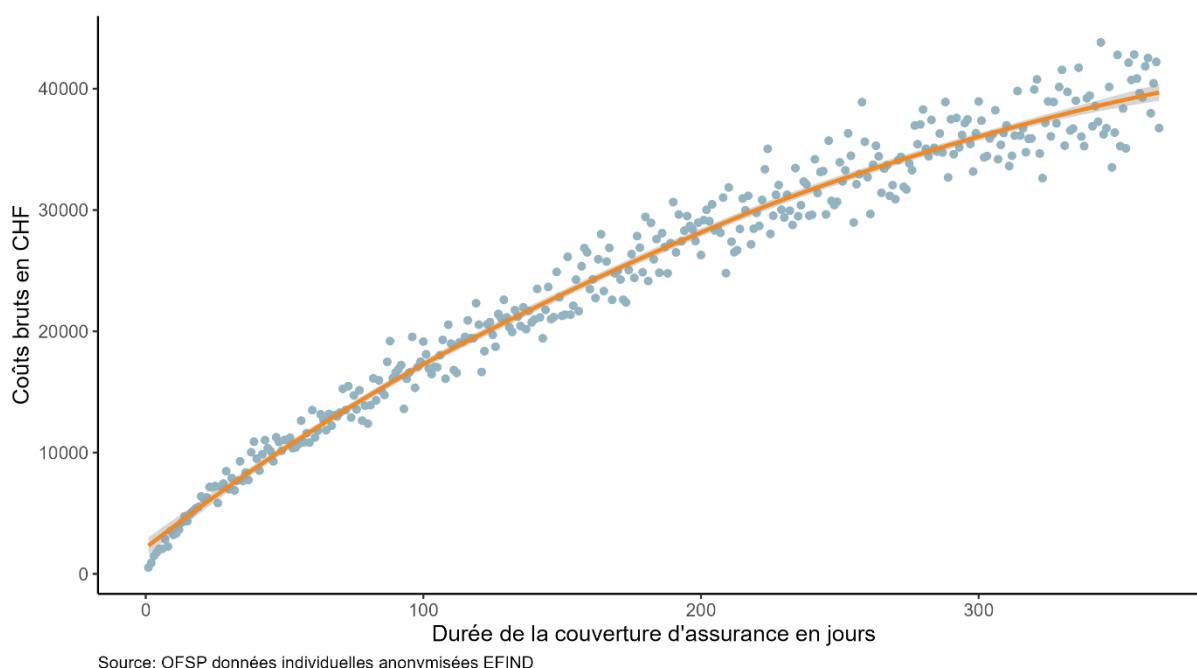
Des chiffres sur les coûts de la santé en fin de vie sont régulièrement demandés. Jusqu'à présent, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) n'a pas publié de tels chiffres. Avec les données individuelles anonymisées que l'OFSP collecte auprès de tous les assureurs-maladie, il dispose toutefois d'une source de données permettant de fournir des chiffres clés dans ce domaine.

2. Coûts des personnes décédées sur leur dernière année de vie

Les coûts à charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) générés par les personnes décédées au cours de l'année précédant leur décès peuvent être estimés à l'aide des données collectées par l'OFSP. La collecte des données individuelles anonymisées EFIND pour l'année 2023 comprend les coûts bruts de l'AOS pour toutes les personnes assurées en Suisse. Les coûts bruts relevés sont toujours associés à la période durant laquelle une personne a été assurée auprès d'un assureur-maladie. Pour les données 2023, la durée d'assurance peut varier entre 1 et 365 jours. Bien que pour la plupart des personnes la durée d'assurance est de 365 jours, celle-ci peut toutefois être écourtée en cas de départ à l'étranger ou de décès.

Pour le calcul du chiffre-clé, toutes les personnes décédées en 2023 ont été prises en compte (n=71127). Les personnes décédées le 1.1.2023 n'étaient donc assurées qu'un jour dans l'AOS. A l'inverse, les personnes décédées le 31.12.2023 étaient, dans la plupart des cas, assurées 365 jours dans l'AOS. Les personnes décédées à d'autres dates en 2023 avaient une durée d'assurance comprise entre 2 et 364 jours.

Figure 1: Coûts bruts de l'assurance obligatoire des soins pour les personnes décédées en 2023



Informations complémentaires :

Office fédéral de la santé publique, Section Gestion des données et statistique, kuv-dms@bag.admin.ch, www.ofsp.admin.ch
Cette publication est également disponible en allemand.

Dans la *figure 1*, chaque point bleu représente la moyenne des coûts enregistrés pour toutes les personnes décédées qui avaient une même durée d'assurance de *t jours*. Pour chaque jour de l'année, environ 200 décès ont été enregistrés. Une régression polynomiale locale (ligne orange, *figure 1*) a été ajustée au nuage de points représentant les coûts moyens afin de déterminer statistiquement la relation entre les coûts et la durée d'assurance. Pour *t = 365 jours*, la ligne orange indique des coûts bruts AOS moyens de 39 691,40 CHF ± 687,83 CHF [moyenne ± 95% CI] correspondant aux coûts qu'une personne décédée après 365 jours d'assurance aurait générés.

La relation entre les coûts bruts et la durée d'assurance mise en évidence dans la *figure 1* permet également d'estimer les coûts bruts pour d'autres durées d'assurance. Dans le *tableau 1*, les coûts pour une durée d'assurance de 7 et 30 jours ont également été présentés en plus de la durée d'assurance de 365 jours. Outre les coûts bruts totaux de l'AOS, l'intervalle de confiance de 95% [entre parenthèses] indique la fourchette de valeurs entre lesquelles les coûts bruts de l'AOS se situent avec une probabilité de 95%. Si l'on divise les coûts bruts totaux de l'AOS par la durée d'assurance, on obtient les coûts bruts de l'AOS par jour, qui sont indiqués dans la dernière colonne. Ce dernier chiffre montre que les coûts AOS augmentent constamment à proximité du décès : Alors que pour une durée d'assurance d'un an, les coûts bruts AOS quotidiens ne s'élèvent en moyenne qu'à 108,75 CHF, ils passent à 482,60 CHF si l'on ne considère que la dernière semaine avant le décès.

Tableau 1: Estimation des coûts bruts de l'assurance obligatoire des soins des personnes décédées en 2023

Durée de la couverture d'assurance en jours	Coûts bruts totaux estimés en CHF [intervalle de confiance 95%]	Coûts bruts totaux estimés par jour en CHF
7	3 378,15 [2 690,32 ; 4 065,98]	482,59
30	7 215,00 [6 527,17 ; 7 902,83]	240,50
365	39 691,40 [39 003,57 ; 40 379,23]	108,74

Informations supplémentaires :

Lien :

[Fiche signalétique](#)